

## Séance du 20 juin 2014

Le vingt juin deux mil quatorze, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tauleigne Marc, Maire.

Étaient présents : Mmes. COURTHIAL Marie-Laure, CHABAL Fabienne, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Étienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Étaient absentes excusées : ARMAND Georgette (procuration à François BESSON), MICHEL Maryline, (procuration à Marc TAULEIGNE)

Secrétaire de séance : Céline CUVILLIÈZ.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 28 mai (reçu par les élus avec leur convocation). Ce procès-verbal, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité des présents.

### Délibération 20140528-1050 - Délégué et suppléants aux élections sénatoriales :

Le conseil municipal doit élire ses représentants devant voter aux élections sénatoriales de septembre (1 titulaire et 3 suppléants).

Election du délégué : seul le maire Marc Tauleigne est candidat, l'élection à bulletin secret donne les résultats suivant : exprimés, 11 bulletins blancs 4, Marc Tauleigne 7 voix, est élu délégué de la commune de Gluiras pour les élections sénatoriales

Election du 1er suppléant : seul Gildas COURTHIAL se porte candidat, l'élection à bulletin secret donne les résultats suivant : exprimés 11, bulletins blancs 4, Gildas COURTHIAL 7 voix, est élu 1er suppléant de la commune de Gluiras pour les élections sénatoriales.

Election du 2ème suppléant : seul Mickaël HAVOND se porte candidat, l'élection à bulletin secret donne les résultats suivant : exprimés 11, bulletins blancs 4, Mickaël HAVOND 7 voix, est élu 2ème suppléant de la commune de Gluiras pour les élections sénatoriales.

Election du 3ème suppléant : seule Georgette ARMAND se porte candidate, l'élection à bulletin secret donne les résultats suivant : exprimés 11, bulletins blancs 4, Georgette ARMAND 7 voix, est élue 3ème suppléant de la commune de Gluiras pour les élections sénatoriales.

### Délibération 20140528-1051 - changement de Grade pour Anne FELIX :

changement de grade Anne FELIX qui passe du grade d'agent spécialisé des écoles maternelles 1<sup>ère</sup> classe à agent spécial des écoles maternelles 2<sup>ème</sup> classe.  
le CM doit donner son accord pour prendre en compte ce changement de grade (impact financier très modeste)

Vote : unanimité pour prise en compte du changement de grade

### Délibération 20140528-1052 - appel à candidature pour le poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet :

autorisation au maire pour lancer l'appel à candidature (procédure réglementaire), déposé le 1er juillet auprès du CG FPT, pour le poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre

Vote : unanimité pour appel à candidature

# Commune de Gluiras

## Délibération 20140528-1053 - révision du PLU :

Pour la Mise en route de la révision du PLU pour intégration de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) voir document préfecture. le PLU doit être approuvé avant 1er janvier 2017.

Vote : unanimité pour cette révision

## Délibération 20140528-1054 - appel d'offres pour un bureau d'études prenant en charge le projet école :

autorisation donnée au maire pour le lancement d'un appel d'offres afin de trouver un bureau d'étude prenant en charge le projet école

Vote : unanimité pour cette autorisation

## Délibération 20140528-1055 - :

Désignation des délégués de la commune dans les commissions de la CAPCA

COMMISSIONS	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Attractivité du territoire	Fabienne CHABAL	Maryline MICHEL
Services à la population	François BESSON	Georgette ARMAND
Culture, sport, vie associative	Gildas COURTHIAL	Mickaël HAVOND
Aménagement du territoire, rivières, énergies, environnement, développement durable	Etienne FAYARD	Marie Laure COURTHIAL
Aménagement des réseaux (assainissement, eaux pluviales, déchets)	Sébastien FOUGIER	Mickaël HAVOND
Administration, Finances, Fiscalité, Budgets	Marc TAULEIGNE	Georgette ARMAND

Vote : unanimité pour cette répartition

## Délibération 20140528-1056 - :

Autorisation au maire pour signer les conventions avec la CAPCA concernant la facturation de l'assainissement.

Vote : unanimité pour autoriser la signature de cette convention

## Délibération 20140528-1057 -

Tarifs de l'eau pour facturation semestrielle

Les tarifs votés par le conseil du 17 janvier 2014 restent inchangés pour l'eau, ils sont simplement ramenés du quadrimestre au semestre. L'assainissement prend en compte les tarifs votés par la CAPCA.

La facturation semestrielle conduit aux modifications suivantes :

# Commune de Guiras

Abonnement semestriel (6 mois)	Forfait trimestriel Au tarif Tranche 1	Tarifs H.T. 2014 En Euros
Normal	45 m <sup>3</sup>	75
Agriculteur	75 m <sup>3</sup>	75
Eleveur	105 m <sup>3</sup>	75
Commerçant	75 m <sup>3</sup>	75
Prix m <sup>3</sup> 1 <sup>ère</sup> tranche		0.90
Prix m <sup>3</sup> 2 <sup>ème</sup> tranche		1.90
Taxe de la redevance pour pollution /m <sup>3</sup>		0.28
<b>ASSAINISSEMENT</b>		
Modernisation des réseaux de collecte /m <sup>3</sup>		0.15
Redevance assainissement collectif		24.50
Prix du m3 assaini		1.33
<b>PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX</b>		
Forfait raccordement au réseau		1750.00

Jean Paul VIALLET, l'ancien adjoint en charge du service AEP, qui reste notre référent en la matière nous a confirmé qu'il comptait suggérer le passage au relevé semestriel pour être en harmonie avec la demande de la CAPCA.

Vote : unanimité pour cette nouvelle facturation

**Informations au conseil municipal** : sur la situation financière inquiétante de la commune suite à deux refus de banques pour le prêt de 80 000€ pour la voirie dont 45 000 € sont d'ores et déjà engagé à l'Hermet par l'équipe précédente. Heureusement nous avons une acceptation et une proposition retournée pour étude. Quoiqu'il en soit, un audit financier, sur les 3 derniers exercices, a été demandé à la DGFIP via notre comptable Vincent CAIGNEZ. c'est d'autant plus inquiétant que le budget est bâti sur une grande incertitude relative à l'allocation de compensation de la CAPCA comptée à 104 000€. La prochaine commission des finances de la CAPCA (à laquelle le maire participera) précisera peut être les choses mais très certainement en dessous de 104 000 €.

Seule la vente de l'école de Mours pourrait nous sortir de cette impasse.

Sans la vente de La Pise les travaux dans les divers logements n'auraient pu être financés  
 Appart usine 1 = 5450 €. Appart usine 6 = +/- 5000 € au final, Cure gauche = 500 €. Maison Serre = 1300€. maison Mercier +/- 12000€, appart usine 5 libéré au 7 juillet = ??? en attente de l'état des lieux !

Tout cela sans compter le temps de travail des bénévoles.

# Commune de Gluiras

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le prochain conseil est annoncé pour le vendredi 18 juillet en mairie, salle du conseil.

## Signatures

ARMAND Georgette  
Excusée

CHABAL Fabienne



COURTHIAL Marie-Laure

MICHEL Maryline,  
Excusée



BESSON François



COURTHIAL Gildas



FAYARD Etienne



FOUGIER Sébastien



HAVOND Mickaël



KANDOUCI Christian



TAULEIGNE Marc.

